

A -



Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Ce formulaire est émis par le ministère en charge de l'urba	nisme¹.				
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous					
pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien 📑					
 Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1) Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U) (article Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D. Compris dans une zone de préemption délimitée au et suivants du Code de l'urbanisme (4)) Demande d'acquisition d'un bien (1) Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2) Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) 	.) (articles L. 212-1 et suivants du Code de l'urbanisme (3)) titre des espaces naturels sensibles (articles L. 215-1				
Cadre réservé à	l'administration				
Date de dépôt au guichet :/	N° d'enregistrement :				
Descrittains (a) des bion					
Propriétaire(s) du bien					
Pour une personne physique (5):					
Nom d'usage 1	Prénom 1				
Profession (facultatif) (6):					
Si le bien n'est pas en indivision, veuillez renseigner l'ident	tité de l'éventuel co-déclarant :				
Nom	Prénom				
Profession (facultatif) (6):					
Pour une personne morale (7):					
Dénomination					
Denomination					
Former invitations					
Forme juridique					
N° SIRET					
Nom d'usage du représentant	Prénom du représentant				
Si le bien est en indivision (8), soit entre personnes physiq	ues, soit entre personnes morales, indiquer la quote-				
part du déclarant :, indiquer le nombre de co-indivise					
complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » (9) en indiquant l	•				
	(-),(-), part(-),				

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme.

En cas d'indivis Nature des dro Pleine Prop Nature du sol o Terres	riété en superfic		Propriété Vergers	☐ Usufruit Vignes	Bois	Landes
Nature des dro		☐ Nue-	Propriété	☐ Usufruit		
	nite cádáe					
F.,	sion, precis	ez ıa quote-	part du bien vendl	1:		
Batı sur terr			s indiquer le nom			
■ Non bâti■ Râti sur torr		i sur terrain		du propriétaire :		
Immeuble		i our torrei-	propro			
Désignation	du bien					
Plan(s) cadastr				3 · · ·		
(i) Si le bien es	st situé sur	plus de parc	elles cadastrales.	veuillez renseigner	l'annexe dédiée.	I
TIONAG	3000011	14		Localite		Capoliloie
Préfixe	Section	N°		Localité		superficie
Références ca			·	- ,		
Superficie tota	ale de l'assi	ette foncièr	e du bien cédé (n			
				Code	postal :	
Lieu-dit :						
Numéro :		Voie :				
Nom de l'entré	e, immeubl	e, résidence	, ZA :			
N° de boîte aux	x lettres, ap	partement, e	escalier, étage :			
La cession du l	bien entraîr	e-t-elle une	division parcellair	e? Oui No	n	
Adresse précis	se du bien					
ituation du	bien					
Adresse électro	onique (fac	ultatif) :				
Téléphone (fac	cultatif) :			Indicatif (fa	acultatif) :	
Code postal :		ВІ		Sedex :		
Pays :				Division terri	toriale (si international) :	
Lieu-dit :				Localité :		
Numéro :		Voie :				
Nom de l'entré	e, immeubl	e, résidence	, ZA :			
	x lettres, ap	partement, e	escalier, étage :			

[2] Si le bien est situé sur plusieurs communes soumises au DPU, autant de DIA que de communes sont nécessaires.

Surface const	truite au sol (m	n²) :	Surface u	tile ou habitable (m²) :		
Nombre de : (Niveaux		Appartements	☐ Autres locaux		
Caractéristiq	ues du bien (d	division e	n volumes)			
☐ Vente en v	olumes/	N° des	volumes :			
-	ues du bien (d		•			
	ns un bâtimen	•				
-	-	-	priétés : de 4 ans			
			blié aux hypothèques depuis : [Plus de 10 ans	de 10 ans	
N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part des parties communes	Nature	Surface ut	
Lotissement						
Droits sociau	ıx (13)		Oui (i) Joindre le réglement et Non	le cahier des charges du lotiss Nombre de parts cédées :		
Désignation d	Désignation de la société :			Nombre total de parts :		
	ies aroits :			•		

Carrières

Eaux cadastrées

Jardins

Terrains à bâtir

Terrains d'agrément

Sol

nature du bail, le montant annuel hors charge du loyer, la
э.
ent, au titre du code de l'environnement a t-elle été spécifiées par l'article L. 514-20 du code de l'environnement.
Indiquer si rente viagère antérieure : □ Oui □ Non
Autres :
nnexe):
erme (présiser) :
: П НТ
Montant comptant :
e-propriété

Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à Estimation du terrain : Estimation des locaux Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la le 2 - Adjudication (16) Volontaire Ou rendue obligatoire par une dispositie Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation Date de l'adjudication : Mon Lieu de l'adjudication : 3 - Donation (17) Oui Non es soussignés déclarent Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A 1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir le conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) : Nom d'usage Profession : Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :	à remettre (dation) : pocation-accession : on législative ou réglementaire partage tant de la mise à prix :
Estimation du terrain : Estimation des locaux Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la le 2 - Adjudication (16) Volontaire Ou rendue obligatoire par une dispositie Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation Date de l'adjudication : Mon Lieu de l'adjudication : 3 - Donation (17) Oui Non es soussignés déclarent Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A 1 - A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir le conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) : Profession : Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :	à remettre (dation) : coation-accession : con législative ou réglementaire coation : con législative o
Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la le 2 - Adjudication (16) Volontaire Ou rendue obligatoire par une disposition Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation Date de l'adjudication : Monatieu de l'adjudication : 3 - Donation (17) Oui Non es soussignés déclarent Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A 1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir le conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) : Profession : Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :	on législative ou réglementaire partage tant de la mise à prix :
2 - Adjudication (16) Volontaire Ou rendue obligatoire par une disposition Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation Date de l'adjudication : Monatieu de l'adjudication : 3 - Donation (17) Oui Non es soussignés déclarent Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A 1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir le conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) : Profession : Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :	on législative ou réglementaire -partage tant de la mise à prix :
Volontaire Ou rendue obligatoire par une disposition Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation Date de l'adjudication : Monaieu de l'adjudication : Mon	tant de la mise à prix :
Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation Date de l'adjudication :	tant de la mise à prix :
Lieu de l'adjudication : 3 - Donation (17) Oui Non es soussignés déclarent Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A 1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir le conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) : Profession : Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :	s biens désignés à la rubrique C aux prix et
es soussignés déclarent Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A 1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir le conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18): Profession: Acquéreur - personne morale (facultatif) (18):	
Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A 1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir le conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) : Profession : Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :	
Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A 1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir le conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) : Profession : Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :	
Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :	
Tri	enom du représentant
Dénomination Fo	me juridique
N° SIRET	
Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18) :	
N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage :	
Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA :	
Numéro : Voie :	
	ocalité :
	Division territoriale (si international) :
Code postal : BP : Cedex	
Féléphone (facultatif) :	Indicatif (facultatif) :

Indications complémentaires concernant l'opérat	ion envisagée par l'acquéreur (facultatif) (19) :
 2 - Demande(nt) au titulaire du droit de pré et conditions indiqués (20). 	éemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix
	par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des u(x) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A.
Fait à :	
Le :	Signature et cachet s'il y a lieu
H - Rubrique à remplir si le signataire est	le notaire ou un autre mandataire (21)
Nom d'usage	Prénom
Qualité	
Adresse électronique :	
	@
Adresse	
N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, ét	age :
Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA :	
Numéro : Voie :	
Lieu-dit :	
Localité :	Pays :
Code postal : BP :	Cedex :
Téléphone :	(Indicatif si international) : +

I - Observations

Cadre réservé au titulaire du droit de préemption

Informations concernant vos données à caractère personnel

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande et pour vous contacter par la suite.

Le responsable de traitement de la déclaration d'intention d'aliéner est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Ainsi, pour toutes informations, questions ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07

Annexe - Références cadastrales

Si votre bien porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie :

superficie				
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)
Préfixe	Section	N°		Superficie totale (m²)

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Liste des renvois figurant dans le formulaire

- (1) La déclaration ou la demande doit être établie en 4 feuillets et adressée au destinataire (cf. renvois (2), (3) et (4)) par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, ou déposée contre décharge, ou transmise par voie électronique.
- (2) Si le bien est soumis au droit de préemption urbain, régi par les articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme, la déclaration ou la demande doit être adressée à la mairie de la commune où est situé ce bien.
- (3) Si le bien est compris dans une zone d'aménagement différé (article L. 212-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration ou la demande est à adresser au maire de la commune où est situé ce bien.
- (4) Si le bien est compris dans une zone de préemption délimitée au titre de la législation sur les « espaces naturels sensibles » (article L. 215-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration est à adresser au président du conseil départemental du département dans lequel est situé ce bien.
- (5) Si la demande est faite conjointement par deux personnes qui ne sont pas en indivision, il faut indiquer le nom et le prénom du second déclarant dans nom 2 prénom 2 ; dans le cas d'une indivision des compléments devront être apportés dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) » (cf. renvoi 9).
- **(6)** Si la profession est renseignée, elle doit l'être selon la nomenclature INSEE des professions et catégories socio-professionnelles en 8 postes : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités, autres personnes sans activité professionnelle.
- (7) Si le déclarant est une personne morale ou plusieurs personnes morales, les éléments doivent être clairement renseignés (Siret, forme juridique et identité du représentant). La possibilité qu'il y ait plusieurs personnes comme déclarants peut être traitée dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) ».
- (8) Pour les immeubles en indivision, deux cas doivent être distingués :
- l'immeuble est soumis au droit de préemption urbain ou compris dans une zone d'aménagement différé :
 les cessions des droits indivis, même si ceux-ci ne représentent pas la totalité de l'immeuble, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, sauf si elles sont consenties à l'un des co-indivisaires ;
- l'immeuble est compris dans une zone de préemption des espaces naturels sensibles : n'est soumise à déclaration d'intention d'aliéner que la cession de l'ensemble des droits indivis représentant l'immeuble dans son entier, sauf pour le droit de préemption du Conservatoire du littoral qui est applicable à la cession de droits indivis sur un immeuble ou une partie d'immeuble bâti ou non bâti ainsi qu'à la la cession de la majorité des parts d'une société civile immobilière lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, sur la totalité ou certaines parties des zones de préemption créées par le conseil départemental ou le Conservatoire.
- (9) En cas d'indivision entre personnes physiques ou entre personnes morales, les informations relatives à l'identité, l'adresse et à la quote-part seront obligatoirement renseignées dans la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » générée automatiquement lorsque le nombre de co-indivisaires est renseigné.
- (10) L'adresse du déclarant doit être la plus détaillée possible. Pour le siège social (si le propriétaire est une personne morale), il faut indiquer l'adresse du principal établissement ; lorsque la déclaration ou la demande est présentée par un établissement secondaire, le signataire devra indiquer l'adresse à la rubrique H.
- (11) Bâtiments vendus en totalité : les renseignements à fournir ne doivent porter que sur le bâtiment principal (la maison par exemple) ; la surface construite au sol ainsi que la surface utile ou habitable peuvent être indiquées approximativement ; les niveaux s'entendent, tant des étages proprement dits que des sous-sols, rez-de-chaussées ou combles, le cas échéant locaux autres que des appartements : il s'agit des locaux principaux affectés à un usage autre que d'habitation (bureaux, commerces par exemple). Le numéro des volumes pour une vente en volumes permet d'identifier le bien objet de la vente.
- (12) Locaux dans un bâtiment en copropriété.

Nature des lots : précisez s'il s'agit d'un appartement, d'une cave, d'un box pour automobile, etc. La surface utile ou habitable n'est à indiquer que pour les locaux principaux (appartements, bureaux...).

- (13) Droits sociaux : lorsque la DIA porte sur la vente de parts de société (si cette rubrique doit être remplie, il est nécessaire de remplir également la rubrique précédente : « locaux dans un bâtiment en copropriété »). Désignation de la société : indiquez seulement sa dénomination, sa forme juridique (par exemple : société civile) ainsi que l'adresse de son siège, comme prévu à la rubrique A.
- Nature des droits cédés : parts ou actions par exemple. Il faut indiquer le nombre et le numéro des parts.
- (14) Usage : il s'agit de l'usage actuel du bien. Il peut y avoir plusieurs usages donc plusieurs choix conjoints possibles. Si vous souhaitez, en accord avec votre acquéreur, donner des indications sur l'usage futur qu'il entend conférer au bien, les faire figurer à la rubrique G.
- (15) Indiquer clairement s'il y a des droits réels ou personnels.

La mention « en attente d'éléments de la conservation des hypothèques » n'est pas admise.

- (16) Adjudication : cette rubrique correspond à des cas dans lesquels la déclaration doit être obligatoirement établie par le notaire ou le greffier du tribunal compétent chargé de procéder à l'adjudication. Au cas où l'adjudication serait faite sans qu'une mise à prix soit prévue, vous devez nécessairement évaluer le bien.
- (17) La donation peut donner lieu à droit de préemption. Ceci est régi par l'article L. 213-1-1 du code de l'urbanisme qui précise en effet que sont également soumis au droit de préemption les immeubles ou ensembles de droits sociaux mentionnés au 1° de l'article L. 213-1 lorsqu'ils font l'objet d'une donation entre vifs, sauf si celle-ci est effectuée :
- 1° Entre ascendants et descendants ;
- 2° Entre collatéraux jusqu'au sixième degré ;
- 3° Entre époux ou partenaires d'un pacte civil de solidarité ;
- 4° Entre une personne et les descendants de son conjoint ou de son partenaire de pacte civil de solidarité, ou entre ces descendants.
- (18) Les renseignements concernant l'acquéreur doivent être obligatoirement fournis si la personne qui se propose d'acquérir l'immeuble l'exige : en effet, en cas de non-utilisation aux fins prévues par les textes des biens acquis par préemption, l'ancien propriétaire et l'acquéreur évincé par la préemption disposent d'un droit de rachat préférentiel et, en cas de méconnaissance de ce droit, d'une action en dommages-intérêts.
- (19) Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur : vous pouvez préciser à cet endroit, en accord avec l'acquéreur, l'usage que ce dernier entend conférer au bien :
- maintien de l'usage actuel
- ou, au contraire, changement de cet usage, par exemple, conversion de bureaux en logements. Vous pouvez préciser également les conditions dans lesquelles l'acquéreur envisage de conférer cette destination au bien : en le laissant en l'état, en le réhabilitant, en édifiant une construction neuve...
- (20) Cette rubrique est à remplir lorsque le propriétaire fait exercice du « droit de délaissement » qui lui est offert par le code de l'urbanisme lorsque son bien est compris dans une zone d'aménagement différé ou soumis au droit de préemption urbain.
- (21) Signataire autre que le propriétaire.

Qualité : notaire, mandataire, fondé de pouvoirs, gérant de la société propriétaire, etc. Joindre à la déclaration ou à la demande une copie du pouvoir ou du mandat.

(i) Pour en savoir plus Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - Tél : 01 40 81 21 22

www.ecologie.gouv.fr